
Présidence : Kazakhstan**808ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 6 mai 2010

Ouverture : 9 h 45

Clôture : 13 h 50

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov
M. U. Suleimenov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE
ISLAMIQUE, S. E. M. EKMELEDDIN IHSANOGLU

Président, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (PC.DEL/345/10), Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/361/10), Fédération de Russie (PC.DEL/358/10), Tadjikistan (PC.DEL/352/10), Saint-Siège (PC.DEL/349/10), Égypte (partenaire pour la coopération), Azerbaïdjan (PC.DEL/374/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/353/10), Maroc (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/375/10), Suisse (annexe 1), Algérie (partenaire pour la coopération), Arménie, Turquie (PC.DEL/371/10)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE POUR LES
MINORITÉS NATIONALES SUR SA RÉCENTE
VISITE AU KIRGHIZISTAN

Président, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN.GAL/2/10 OSCE+), Kirghizistan (PC.DEL/369/10), Espagne-Union européenne

(la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/362/10), Fédération de Russie (PC.DEL/359/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/356/10), Turquie (PC.DEL/373/10)

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/5/10 OSCE+), Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/363/10), Fédération de Russie (PC.DEL/360/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/357/10), Turquie (PC.DEL/372/10), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/376/10 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : SOIXANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN EUROPE

Fédération de Russie (également au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldavie, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine) (annexe 2), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/364/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/355/10), Canada (annexe 3), Saint-Siège (annexe 4)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Journée mondiale de la liberté de la presse* : Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/366/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/354/10), Saint-Marin (annexe 5)

- b) *Litige ferroviaire entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan* : Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/367/10), Tadjikistan (PC.DEL/350/10), Ouzbékistan
- c) *Affaire N. Botakuziev au Tadjikistan* : Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/365/10), Tadjikistan (PC.DEL/351/10)
- d) *Affaire Y. Zhovtis au Kazakhstan* : Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/368/10)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice :
Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/85/10 OSCE+) : Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport sur la réunion trilatérale au sommet entre la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Turquie tenue à Istanbul (Turquie) le 24 avril 2010* : Serbie (PC.DEL/370/10)
- b) *Questions d'organisation relatives au Séminaire sur la dimension humaine de 2010 devant se tenir à Varsovie du 17 au 19 mai 2010* : Président
- c) *Questions d'organisation relatives à une conférence devant se tenir à Copenhague les 10 et 11 juin 2010 pour célébrer le vingtième anniversaire du Document de Copenhague* : Président

- d) *Questions d'organisation relatives à la Conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination devant se tenir à Astana les 29 et 30 juin 2010 et à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE devant se tenir à Almaty (Kazakhstan) les 10 et 11 juillet 2010 : Président*
- e) *Exposition de photographies ayant lieu à Vienne, le 6 mai 2010, pour commémorer le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 mai 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/808

6 mai 2010

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

808ème séance plénière

PC Journal No 808, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,

La délégation de la Suisse souhaite la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, S. E. le professeur Ihsanoglu, et le remercie pour son intervention. Comme le professeur Ihsanoglu le sait, à la suite de rencontres récentes avec le Ministre suisse des affaires étrangères, mon pays attache une grande importance au renforcement des relations entre la Suisse et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'organe politique du monde islamique.

Si je demande la parole, c'est pour répondre brièvement aux commentaires de M. Ihsanoglu concernant la décision de s'opposer à la construction de nouveaux minarets en Suisse.

Premièrement, je tiens à souligner que l'interdiction de la construction de nouveaux minarets n'est pas une restriction au droit de pratiquer sa croyance. La Constitution suisse garantit le droit à la liberté religieuse et les musulmans en Suisse continueront de jouir de la liberté de professer leur foi en l'islam et de pratiquer leur religion.

Les mosquées et lieux de culte musulmans, qui sont à l'heure actuelle au moins 150 en Suisse, ne seront pas affectés. Leur construction et utilisation n'ont pas été interdites.

Une analyse indépendante, réalisée par des universités suisses, des raisons profondes pour lesquelles la population a choisi de voter dans ce sens, montre clairement que le résultat du référendum n'a pas été un rejet de la communauté musulmane en Suisse, de sa religion ou de sa culture. Il semblerait que les électeurs suisses aient réagi à une perception négative, bien qu'abstraite, forgée par la couverture médiatique internationale d'un islam politique et violent, qui veut répandre la loi de la charia et opprimer les femmes.

Un dialogue ouvert et constructif entre les groupes religieux et sociaux et les autorités peut aider à répondre à ces peurs, à donner de la visibilité aux communautés musulmanes de Suisse et à promouvoir la compréhension mutuelle.

Le Gouvernement suisse considère par conséquent qu'il est prioritaire de renforcer ce dialogue. Les communautés musulmanes en Suisse ont réagi positivement à cette invitation

au dialogue et deux rencontres très constructives ont déjà eu lieu, principalement sur la question de savoir comment améliorer les mesures d'intégration et la compréhension mutuelle au sein de la société.

Le Gouvernement suisse peut comprendre la déception et l'incompréhension ressenties par de nombreuses personnes dans le monde musulman.

Un durcissement des positions ne résoudra cependant aucun problème. Le Gouvernement suisse est un ardent défenseur de la coopération et non de la confrontation, et a renforcé son engagement à promouvoir un dialogue continu à la fois en Suisse et aux échelons intergouvernemental et multilatéral. Nous invitons l'OIC et ses États membres à devenir nos partenaires au niveau international dans cette entreprise, particulièrement dans le cadre de l'Alliance des civilisations.

Selon notre expérience, la meilleure façon de promouvoir la compréhension mutuelle consiste pour les organisations musulmanes et non musulmanes à travailler de concert dans des domaines tel que le travail humanitaire ou celui du développement. Il convient de promouvoir le dialogue de manière concrète. Les plateformes thématiques du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations, sur le thème du fossé à combler dans le domaine humanitaire, par exemple, ou celui de l'éducation aux médias, sont très utiles pour les questions auxquelles nous sommes confrontés. La Suisse s'engage à participer activement à ces plateformes et invite les autres pays, musulmans et non musulmans, à prendre part à ce dialogue par des efforts concrets.

La Suisse souhaite rester un pays ouvert d'esprit et tolérant, un partenaire international fiable, un pays qui attache de l'importance à la solidarité et s'engage à apporter sa contribution à la communauté mondiale. Les musulmans continuent d'être les bienvenus en Suisse. C'est quelque chose que le Gouvernement suisse peut garantir.

Monsieur le Président, je vous remercie.



808ème séance plénière

PC Journal No 808, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ARMÉNIE, DE L'AZERBAÏDJAN, DE
LA BIÉLORUSSIE, DU KAZAKSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE
LA MOLDAVIE, DE L'OUZBEKISTAN, DU TADJIKISTAN,
DU TURKMÉNISTAN ET DE L'UKRAINE)

La date du 9 mai, Jour de la Victoire, restera à jamais gravée dans la mémoire de l'humanité comme étant celle du jour où les peuples du monde et d'Europe ont été sauvés du fascisme, une date qui nous a rapprochés de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette date nous rappelle l'exploit des hommes et des femmes de nos pays qui, au prix de dizaines de millions de vies, ont défendu la liberté et l'indépendance des générations futures. Leur souvenir restera à jamais dans nos cœurs. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption, le 2 décembre 2009, à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes, de la Déclaration sur le soixante-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Jamais nous n'oublierons ceux qui ont péri sur les champs de bataille et dans les camps de la mort fascistes ni les victimes, de toutes nationalités, des blocus et des privations. Notre devoir sacré est de préserver leur sépulture, ainsi que les monuments et les sites dédiés à leur mémoire et d'empêcher leur profanation.

Nous nous inclinons devant les vétérans qui sont encore parmi nous et qui, par leurs faits d'armes, ont permis la victoire, ainsi que devant ceux qui ont peiné à l'arrière et n'ont ménagé aucun effort pour rendre cette victoire possible. Nous demandons qu'ils soient respectés et qu'il soit pourvu à leurs besoins de façon suivie.

Nous nous souviendrons toujours du rôle décisif que les populations de nos pays ont joué pour faire échec au fascisme, tant sur le front qu'à l'arrière. Nous demandons instamment que l'on enseigne à la génération montante, afin qu'elle en soit fière, le passé héroïque qui est le sien et les succès importants obtenus dans la lutte contre le fascisme.

Nous rendons hommage au courage de tous ceux qui ont combattu le nazisme, nos alliés dans la coalition contre Hitler, et n'oublierons jamais leur contribution à notre victoire commune. L'expérience de la communauté internationale, qui a uni ses efforts face au danger mortel du fascisme, n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui alors que l'humanité est

confrontée à de graves menaces et à de graves défis pour sa sécurité, ainsi qu'à des manifestations de plus en plus fréquentes de l'idéologie nazie, d'extrémisme et de xénophobie. Il importe qu'ensemble nous déjouions ces menaces et d'autres par nos efforts au sein de l'OSCE et ailleurs.

Nous demandons à tous les États participants de l'OSCE de coopérer activement dans le but de renforcer la paix et de façonner un espace de sécurité indivisible, ainsi que de s'employer à régler les conflits par des moyens exclusivement pacifiques, sur la base des normes et des principes du droit international ainsi que des dispositions de l'Acte final de Helsinki.

Monsieur le Président, nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/808

6 mai 2010

Annexe 3

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

808ème séance plénière

PC Journal No 808, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir inscrit cet important sujet à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Il y a soixante-cinq ans, l'Europe a connu la plus grande invasion aérienne et maritime de l'histoire humaine. Avec d'autres, les troupes canadiennes ont traversé la Manche pour lancer la libération de l'Europe et sauver la civilisation des ténèbres du fascisme en défendant nos valeurs et nos principes fondamentaux : la liberté, la justice et l'état de droit, les libertés et le respect des droits de l'homme et de la dignité.

Il se trouve qu'aujourd'hui, aux Pays-Bas, le Premier ministre canadien, le très honorable Stephen Harper, s'est joint à des vétérans canadiens de la Seconde Guerre mondiale pour participer à une commémoration de la fin de la guerre dans un cimetière situé à proximité de la frontière belge, où près d'un millier de soldats canadiens sont inhumés. En fait, c'est un nombre beaucoup plus important de Canadiens qui sont inhumés partout en Europe – plus de 100 000 au cours des deux guerres. Il faut continuer de garder en mémoire leurs efforts et leurs sacrifices.

Peu après la libération de l'Europe, le Canada a rendu les clés aux pays qu'il avait contribué à libérer et s'est engagé immédiatement, avec d'autres, à mettre en œuvre le vaste programme de redressement appelé le Plan Marshall.

Cependant, comme l'histoire l'a montré, notre action pour la sécurité euro-atlantique n'est toujours pas terminée – nous sommes passés par l'ère de la Guerre froide et, plus récemment, nous avons constaté la persistance de tensions sous-régionales et de conflits prolongés avec la guerre des Balkans et la guerre de 2008 en Géorgie.

C'est la raison pour laquelle, s'il est important de marquer le 65ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, nous devons poursuivre notre action en faveur de la paix et de la sécurité, ainsi que nos efforts conjugués pour la sécurité, par une coopération collective dans des organisations telles que l'OSCE.

À cet égard, il est aussi important de se concentrer sur ce qui est positif et qui nous unit, plutôt que sur ce qui nous divise. Nous ne devrions pas oublier qu'il y a tout juste un

peu plus de vingt ans, nous avons assisté à la chute du Mur de Berlin (1989) et à l'unification pacifique de l'Europe, à laquelle a grandement contribué le processus de la CSCE/de l'OSCE depuis 35 ans. Depuis la signature de l'Acte final de Helsinki (1975), des activités ont été menées pour bâtir des ponts de confiance et des liens entre les populations, ce qui a permis de faire du rêve de l'unification de l'Europe une réalité.

Nous devrions aussi nous concentrer sur le fait qu'à l'heure actuelle, bon nombre de nos soldats sont engagés côte à côte dans de difficiles batailles en Afghanistan et dans notre lutte commune contre les menaces du XXI^e siècle.

Ainsi que l'a mentionné de façon pertinente le Premier ministre néerlandais à l'occasion de la cérémonie aux Pays-Bas : « Il est indispensable que nous passions le flambeau de l'histoire à la génération future ». Nous devons nous efforcer de retenir certaines des leçons tirées de notre histoire commune..., afin que les générations futures comprennent le formidable héroïsme et les sacrifices qui ont été faits et que nous puissions vivre aujourd'hui, et à l'avenir, avec davantage de paix, de dignité et de liberté.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier les délégations de la Fédération de Russie et de certains États anciennement membres de l'Union soviétique qui accueillent une exposition de photographies et donnent une réception à l'OSCE aujourd'hui, pour marquer la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Nous y voyons un geste de souvenir et de réconciliation.

Nous nous associons également à la déclaration de la Fédération de Russie à ce propos, à savoir qu'« il est important de continuer à travailler de concert sur les questions de tolérance, de maintenir la paix et la sécurité et de veiller au respect des dispositions de l'Acte final de Helsinki ».

Je demande au Président de joindre la déclaration du Canada au journal de ce jour.

Thank you/merci/Rahmet !

808ème séance plénière

PC Journal No 808, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE

Merci, Monsieur le Président.

Le 8 mai 1945, il y a 65 ans, la Seconde Guerre mondiale s'est achevée en Europe. La fin de cette terrible calamité n'a pas seulement conduit les gens à espérer le retour des prisonniers, des déportés et des réfugiés ; elle a également fait naître le souhait de bâtir une Europe meilleure. Le continent pouvait à nouveau commencer à espérer en un avenir de paix et de démocratie. Plus d'un demi-siècle plus tard, des hommes et des femmes, des familles et des peuples se souviennent encore de ces six terribles années : la peur, la violence, l'extrême pauvreté, la mort ; l'expérience tragique de douloureuses séparations, sans sécurité ni liberté aucunes ; des traumatismes récurrents provoqués par les massacres incessants.

Il n'était pas aisé, à l'époque, d'appréhender pleinement les nombreuses dimensions tragiques du conflit. Mais le temps qui passe a fait mieux prendre conscience des conséquences de cet événement sur le XXe siècle et sur l'avenir du monde. La Seconde Guerre mondiale a non seulement été un événement historique de premier plan, mais elle a également marqué, pour l'humanité, un tournant dans notre époque. Tandis que les années passent, les souvenirs de la guerre ne doivent pas s'estomper ; ils doivent plutôt servir de sévère leçon pour notre génération et les générations à venir.

Au fil des cinq dernières décennies, on a peu à peu compris ce que la guerre a signifié pour l'Europe et pour le monde, grâce à de nouvelles informations qui ont permis d'acquérir une meilleure connaissance des souffrances qu'elle a causées. L'expérience tragique des années 1939–1945 représente aujourd'hui une sorte de point de référence indispensable pour tous ceux qui souhaitent s'interroger sur le présent et l'avenir de l'humanité.

On ne répétera jamais assez que la Seconde Guerre mondiale a fait basculer la vie de tant de personnes et de peuples. Le point avait été atteint où l'on construisait de diaboliques camps de la mort, où des millions de juifs et des centaines de milliers de Tsiganes et d'autres personnes sont morts dans des conditions atroces ; leur seule faute ayant été d'appartenir à un autre peuple. Auschwitz, comme tant d'autres camps de concentration, demeure le symbole horriblement éloquent des effets du totalitarisme. Car le totalitarisme détruit les libertés humaines fondamentales et foule aux pieds les droits de l'homme. Ne pas comprendre cela revient à jeter les bases d'un dangereux déclin vers la violence et la haine.

Après 1945, les guerres n'étaient malheureusement pas terminées. La violence, le terrorisme et les attaques armées ont continué d'assombrir ces dernières décennies. Aujourd'hui, de trop nombreux conflits continuent de faire rage dans différentes parties du monde. L'opinion publique, ébranlée par les images horribles retransmises chaque jour par la télévision, réagit de façon émotionnelle, mais ne s'habitue que trop vite à ces conflits et en vient à accepter leur caractère inévitable. Outre qu'elle est injuste, cette attitude est extrêmement dangereuse. Nous ne devons jamais oublier ce qui s'est produit par le passé et ce qui continue de se produire aujourd'hui. Il s'agit de tragédies qui touchent d'innombrables victimes innocentes, dont les cris de terreur et de souffrance sont une provocation pour la conscience de tous les hommes et de toutes les femmes intègres. Nous ne pouvons et ne devons pas céder à la logique des armes !

Le Saint-Siège, outre le fait qu'il est signataire des principaux traités et conventions internationaux, s'est employé inlassablement à rappeler à la communauté internationale le besoin urgent de renforcer les lignes directrices en matière de désarmement, de non-prolifération des armes nucléaires et d'élimination des armes chimiques et biologiques, en particulier celles qui sont spécialement létales et qui frappent sans discernement. Le Saint-Siège a également invité l'opinion publique à prendre davantage conscience du phénomène persistant du commerce des armes, une grave question à propos de laquelle une réflexion éthique approfondie s'impose d'urgence. Il ne faudrait pas non plus perdre de vue que non seulement la militarisation des États, mais aussi le fait que de simples particuliers ou des groupes aient facilement accès à des armes, ce qui favorise l'expansion de la criminalité organisée et du terrorisme, représentent une menace imprévisible et constante pour la paix.

Il doit exister un lien entre le souvenir de ce terrible conflit mondial et les buts qui devraient inspirer les politiques nationales et internationales. Il sera en particulier nécessaire de mettre en place des moyens efficaces de contrôler le marché international des armes et d'unir nos efforts pour établir des structures d'intervention adéquates en cas de crises, afin de persuader toutes les parties concernées de privilégier les négociations par rapport à la confrontation violente. À cet égard, l'OSCE a un rôle particulier à jouer.

Vingt ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1965, le pape Paul VI, prenant la parole devant l'Organisation des Nations Unies, a posé la question suivante : « Le monde arrivera-t-il jamais à changer la mentalité particulariste et belliqueuse qui a tissé jusqu'ici une si grande partie de son histoire ? ». Par de nombreux aspects, cette question attend toujours une réponse. Puisse le souvenir de la Seconde Guerre mondiale raviver en nous tous – en fonction de nos possibilités – la détermination d'œuvrer pour un ferme engagement politique en faveur de la paix en Europe et dans le monde entier.

Merci, Monsieur le Président.



808e Séance plénière

PC Journal No. 808, point 5 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE SAINT-MARIN

Il y a dix-sept ans, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, faisant suite à une recommandation de l'UNESCO, a décidé de proclamer le 3 mai Journée mondiale de la liberté de la presse.

Saint-Marin a été l'un des pays à appuyer cette décision avec conviction. Nous considérons qu'il s'agit là de rendre l'hommage d'estime et de reconnaissance qui leur est dû à tous ceux qui ont travaillé et continuent de travailler en faisant montre d'un grand sacrifice dans la profession du journalisme, dont la mission première est d'informer et de dire la vérité, sans distorsion ni partialité.

La liberté de la presse est l'une des principales garanties d'un État démocratique à l'égard de sa population et c'est l'expression la plus crédible d'une société moderne qui protège la liberté d'expression sans restriction aucune.

La célébration de cet événement exige également que l'on procède à des analyses plus approfondies de l'autonomie de ce secteur délicat et de la responsabilité qui est la sienne. Ce sont là des conditions préalables essentielles pour garantir que les opinions, les jugements, les suggestions et les appréciations sont libres de toutes limitations et réserves, à l'exception de celles qui garantissent le pluralisme des idées et le respect des consciences.

Il ne saurait y avoir de liberté d'information sans liberté de critiquer les événements qui surviennent autour de nous. Ceux qui jouent un rôle aussi important doivent être libres de le faire et d'adopter une attitude proactive dans l'intérêt exclusif de la vérité.

Tout ceci ne peut être lié à un système de règles unique, bien que des règles soient nécessaires pour permettre la diversité des sensibilités culturelles, religieuses, civiques et politiques. Il est en outre nécessaire que la profession de journalisme soit exercée avec une éthique et un professionnalisme scrupuleux. Les journalistes interviennent dans un secteur fondamental de la vie civique. L'objectivité et l'ouverture d'esprit face à la diversité des points de vue au sein de la population – en admettant que la liberté soit respectée – sont des principes de base qu'une presse libre et indépendante se doit de respecter. Au-delà des célébrations, l'ensemble des acteurs et des institutions concernés doivent réaffirmer leur engagement de considérer la Journée mondiale de la liberté de la presse comme une étape importante sur la voie de la civilisation.